



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 261 REAUVILLE
ARRONDISSEMENT : 26 NYONS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PIERRELATTE

u
L
N
S

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	663 732	27,24	98,89	676 200	184 197	27,24	184 197
Taxe foncière non bâties (TFNB)	10 611	88,79	146,57	10 700	9 501	88,79	9 501
Taxe d'habitation (TH)	326 031	7,80	51,23	321 200	25 054	7,80	25 054
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				218 752	218 752		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	7,80	>>>	318 000	7 441	30,00	21 516

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	218 752	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			2 469	0	-36 688	-43 022	-77 241

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
226 268		-77 241		149 027

À VALENCE

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
CECILE GUYADER-BERBIGIER

Pour la Préfecture,

Pour la Commune,

Norbert PERRIN

Maire de Réauville

2025

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS						
Taxe foncière bâtie :						
a. Personnes de condition modeste	114					
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0					
c. Locaux industriels	1 203					
d. Logements sociaux et longue durée	0					
Taxe foncière non bâtie	1 152					
Taxe d'habitation :						
a. Dotation pour perte de THLV	>>>					
b. Mayotte	>>>					
Cotisation foncière des entreprises :						
a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>					
b. Base minimum						
c. Locaux industriels						
d. Autres allocations						
2. BASES EXONÉRÉES						
Taxe foncière bâtie :						
a. Par le conseil municipal	13 117					
b. Par la loi						
Taxe foncière non bâtie :						
a. Par le conseil municipal	2 082					
b. Par la loi (terres agricoles)	13					
c. Par la loi (autres)						
Cotisation foncière des entreprises						
a. Par le conseil municipal						
b. Par la loi						
3. BASES DE TAXE D'HABITATION						
a. Résidences secondaires et assimilées	321 200					
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>					
c. Bases dégreévées hors locaux vacants	10 138					
d. Bases dégreévées locaux vacants						
e. Bases dégreévées majo THS						
4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES						
a. Éoliennes et hydroliennes						
b. Centrales électriques						
c. Centrales photovoltaïques						
d. Centrales hydrauliques						
e. Centrales géothermiques						
f. Transformateurs électriques						
g. Stations radioélectriques						
h. Installations gazières et autres						
i. Taxe sur les pylônes						
5. RÉFORMES FISCALES						
a. TVA prév. (compensation TH)	>>>					
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0					
c. Coefficient correcteur	0,767953					
d. Taux FB commune 2020	11,73					
e. Taux FB département 2020	15,51					
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX						
6.1. TAUX PLAFONDS						
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : national 11	Taux plafonds de 2025 13	Taux des EPCI de 2024 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	99,35	0,46400	98,89	>>>	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	150,03	3,46000	146,57	>>>	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	59,70	8,47000	51,23	>>>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...						
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>					
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>					
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH						
a. Tx moy. 75% départemental	10,25					
b. Taux maximum de la majo	0,684					
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE						
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :						
a. National	>>>					
b. Communal	>>>					
Taux maximum :						
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>					
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>					
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique						
	26,75					